

# Conseil communal du 8 juillet 2024

## 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 juin 2024

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Pour Vous !</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Écolo</b>	.....	.....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

## 2. Communication – Arrêté de police du Gouverneur de la Province de Hainaut du 14.6.2024 concernant les instructions relatives à l’affichage et aux mesures générales à prendre pour assurer le maintien efficace de l’ordre dans le cadre des élections communales et provinciales du 13.10.2024

Il est porté à la connaissance de l’assemblée l’Arrêté de police du Gouverneur de la Province de Hainaut du 14 juin 2024 concernant les instructions relatives à l’affichage et aux mesures générales à prendre pour assurer le maintien efficace de l’ordre dans le cadre des élections communales et provinciales du 13 octobre 2024.

## 3. Ordonnance de police relative aux règles régissant l’apposition d’affiches électorales et l’organisation de caravanes motorisées pour les élections communales et provinciales du 13 octobre 2024

L’assemblée est invitée à adopter l’ordonnance de police relative aux règles régissant l’apposition d’affiches électorales et l’organisation des caravanes motorisées pour les élections communales et provinciales du 13 octobre 2024, laquelle ordonnance vise à assurer le déroulement paisible de la campagne électorale préalable audits scrutins et éviter les affrontements nocturnes entre groupes adverses de même que les dégradations aux voies et bâtiments publics ainsi qu’aux biens privés.

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Pour Vous !</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Écolo</b>	.....	.....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

## 4. A.S.B.L. communales – Comptes 2023

L’assemblée est invitée à arrêter, comme suit, les comptes de l’exercice 2023 des ASBL communales :

Association	Produits	Charges	Bénéfice	Bénéfice Report
CLPE	381.245,05 €	378.103,73 €	2.877,48 €	45.404,93 €
Estaim'Culture	71.551,06 €	68.324,89 €	3.162,06 €	18.560,85 €
Estaim'Sportifs	16.702,00 €	25.393,61 €	- 8.757,70 €	45.855,75 €
Impact	3.144.385,31 €	3.174.386,16 €	- 31.118,51 €	85.535,73 €
Crèche	185.580,88 €	185.300,20 €	253,40 €	48.869,51 €
Le Progrès	599.007,87 €	599.282,17 €	- 1.689,00 €	108.877,65 €
Jeunes	165.756,75 €	148.585,64	209,44 €	52.454,37 €
<b>TOTAL</b>	<b>4.564.228,91 €</b>	<b>4.579.286,41 €</b>	<b>- 35.062,83 €</b>	<b>405.558,79 €</b>

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Pour Vous !</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Écolo</b>	.....	.....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

#### 5. Modification budgétaire n°2 – Budget 2024 – Fabrique d'église de Saint-Léger

L'assemblée se propose d'approuver la délibération du 17 mai 2024 par laquelle le Conseil de fabrique de l'établissement cultuel Saint-Léger de Saint-Léger arrête la modification budgétaire n°2 pour l'exercice 2024 comme suit :

	Fabrique d'église	Approbation communale
Recettes ordinaires totales	€ 13.083,98	€ 13.083,98
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	€ 0,00	€ 0,00
Recettes extraordinaires totales	€ 79.705,71	€ 79.705,71
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	€ 36.250,00	€ 36.250,00
- dont un boni présumé de l'exercice précédent :	€ 43.455,71	€ 43.455,71
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	€ 2.640,00	€ 2.640,00
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	€ 16.037,78	€ 16.037,78
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	€ 46.873,10	€ 46.873,10
- dont un déficit présumé de l'exercice précédent de :	€ 0,00	€ 0,00
<b>Recettes totales</b>	<b>€ 92.789,69</b>	<b>€ 92.789,69</b>
<b>Dépenses totales</b>	<b>€ 65.550,88</b>	<b>€ 65.550,88</b>
<b>Résultat budgétaire</b>	<b>€ 27.238,81</b>	<b>€ 27.238,81</b>

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Pour Vous !</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Écolo</b>	.....	.....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

## 6. Personnel communal – Délégations du Conseil communal

L'assemblée est invitée à donner délégation au Collège communal en matière de licenciement du personnel, à savoir la rupture du contrat de travail de façon unilatérale :

- Moyennant préavis ou non ;
- Avec indemnités ou non ;
- Pour motif grave ;
- Pour force majeure médicale ;
- Ou, pour la rupture du contrat de travail de commun accord avec le membre du personnel.

Par ailleurs, les membres sont invités à donner délégation à la Directrice générale et au Directeur général adjoint en matière d'audition préalable au licenciement du personnel contractuel.

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Pour Vous !</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Écolo</b>	.....	.....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

## 7. Révision du Plan de secteur – Zone industrielle « Blanche Tête »

L'assemblée est invitée à initier la procédure de révision de plan de secteur couvrant le périmètre des parcelles cadastrales DIV 1 section B n° 297A, 298B, 298E, 614A, 283C, 297K, 263D, 265E, 260/02A, 248F, 612A, 232G, 248G avec l'affectation en zone agricole et à lancer, dans ce cadre, la procédure de marché public pour la désignation d'un bureau d'étude chargé d'établir le dossier de base relatif à ladite demande de révision.

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Pour Vous !</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Écolo</b>	.....	.....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

## 8. Opération immobilière – Estaimpuis – Rachat du Padel

L'assemblée est invitée à approuver l'acquisition au montant de 291.000 €, pour cause d'utilité publique, de toutes les constructions et aménagements établis sur la parcelle de terrain située en retrait de la rue Moulin Measure anciennement cadastrée section A partie du n° 567/E3/P000 et actuellement connue section A n° 567/F3/P0000 pour une contenance de 22 ares 5 centiares.

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Pour Vous !</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Écolo</b>	.....	.....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

**9. Renouvellement de la demande d'agrément ONE – Examen du Programme Coordination Locale de l'Enfance (CLE) 2024-2029 – Approbation**

L'assemblée se propose d'approuver la proposition de programme de Coordination Locale pour l'Enfance portant sur la période 2024-2029 élaboré dans le cadre du dossier ATL, conformément au décret du 3 juillet 2023 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire du Gouvernement de la Communauté française et de formuler la demande de renouvellement de l'agrément du programme de coordination locale de l'Enfance pour une période de 5 ans.

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Pour Vous !</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Écolo</b>	.....	.....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

**10. Adhésion à la centrale d'achat HIT Hain'EAU propre au secteur des cours d'eau – Approbation**

L'assemblée se propose d'approuver l'adhésion à la centrale d'achat de Hainaut Ingénierie Technique « HIT Hain'EAU » et d'approuver, dans ce cadre, le projet de convention d'adhésion.

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Pour Vous !</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Écolo</b>	.....	.....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

**H U I S C L O S**

**11. Communications – délibération du Collège communal du 7.6.24 « Facture relative à la prestation d'un speaker pour l'élection de Miss et Mister Estaimpuis – Autorisation de paiement »**

12. Personnel enseignant – Ratification des délibérations du Collège

Bonne séance

Daniel SENESAEL  
Député – Bourgmestre